



Association L'Île aux Corbeaux

Route de St-Marcel 2

Case Postale 100

1373 Chavornay

Site internet : www.ile-aux-corbeaux.ch

Adresse mail : vacances@ile-aux-corbeaux.ch

Règlement d'accueil UAPE vacances (accueil durant les vacances scolaires)

Avant-propos

L'Association L'Île aux Corbeaux offre un accueil durant certaines semaines des vacances scolaires. Cet accueil est destiné aux enfants scolarisés et/ou domiciliés au sein du réseau ASAICE.

Le planning d'accueil durant les vacances scolaires est communiqué via le site internet www.ile-aux-corbeaux.ch.

Les familles ayant des besoins de garde pour leurs enfants durant ces périodes peuvent s'inscrire auprès de la direction administrative. Sauf informations contraires, le lieu d'accueil est l'UAPE Les Corbeaux à Chavornay.

Inscription

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet de l'Association. Une fois rempli, il doit être retourné à la direction administrative par courrier postal ou par mail : vacances@ile-aux-corbeaux.ch.

Un accusé de réception est envoyé par mail aux parents dès réception de l'inscription.

Priorité d'accès

Les places d'accueil sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions et des places disponibles, mais également en fonction des critères de priorité d'accès de notre règlement d'accueil parascolaire.

Confirmation d'inscription et contrat

La fréquentation est confirmée par mail aux parents. Dès lors, l'enfant est considéré comme inscrit et sera soumis aux règles d'annulation ci-dessous.

L'inscription pour les vacances d'octobre est confirmée au plus tôt en juin de la même année.

Un contrat sera établi par l'Association l'Île aux Corbeaux pour chaque enfant placé.

Annulation

En cas d'annulation de l'inscription 3 semaines avant les vacances scolaires, une participation de l'ordre de 20% de la fréquentation demandée sera facturée aux parents.

En cas d'annulation de l'inscription 2 semaines avant les vacances scolaires, une participation de l'ordre de 50% de la fréquentation demandée sera facturée aux parents.

Passé ce délai, une participation de 100% de la fréquentation demandée sera facturée aux parents.

Exceptions : en cas de force majeure, soit accident ou maladie de l'enfant et sur présentation d'un certificat médical.

Exemple : si les vacances commencent le lundi 18.10.2021, l'annulation doit nous être parvenue au plus tard le dimanche 26.09.2021 pour éviter des frais.

Tarification et facturation

- Pour les familles ayant déjà un enfant accueilli au sein de l'Association l'Île aux Corbeaux :
Le revenu déterminant calculé pour le contrat de placement des périodes scolaires sera le même pour les périodes de vacances.
- Pour les familles n'ayant pas d'enfant accueilli au sein d'un accueil de jour :
Les justificatifs permettant de calculer le revenu déterminant du ménage doivent être transmis à la direction administrative, conformément au règlement de l'accueil collectif parascolaire. Sinon, une taxation journalière maximale de CHF 86.40 sera appliquée.



Association L'Île aux Corbeaux

Route de St-Marcel 2

Case Postale 100

1373 Chavornay

Site internet : www.ile-aux-corbeaux.ch

Adresse mail : vacances@ile-aux-corbeaux.ch

Les frais d'accueil sont facturés une fois le délai d'inscription pour la période de vacances passé, au tarif mentionné sur le contrat de placement établi à cet effet et selon les modules ci-dessous.

Module A :	06h45 à 14h00	65% selon règlement tarifaire*
Module B :	06h45 à 18h30	100% selon règlement tarifaire*

Le module B peut être imposé un jour par semaine de vacances afin d'offrir une activité différente aux enfants.

*Cf. prix de pension journalière de l'annexe 2 du règlement d'accueil collectif parascolaire.

Arrivées – départs

Les arrivées se font entre 6h45 et 9h00.

L'enfant doit arriver avant 8h00 pour bénéficier du petit-déjeuner.

Les départs se font entre 13h30 et 14h00 ou entre 17h00 et 18h15.

Les heures d'arrivées et de départs peuvent être modifiées si l'organisation de la journée l'exige (transport public, activités, etc..)

Dossier pédagogique de l'enfant

En plus des données spécifiées sur le formulaire d'inscription, la structure d'accueil a accès au dossier pédagogique de l'enfant. Si l'enfant accueilli n'est pas connu de l'Association L'Île aux Corbeaux, un questionnaire sera remis aux parents.

Pour toutes autres particularités jugées utiles, les parents prennent contact avec l'Association.

Transports publics

Il est possible que dans le cadre d'activités, les groupes utilisent les transports publics ou un transport organisé avec un chauffeur professionnel.

Informations complémentaires

Le règlement d'accueil collectif parascolaire règle tous les points qui ne seraient pas traités dans le présent règlement.

Ass. L'Île aux Corbeaux

Valérie Maire
Présidente

Kristel Vulliens
Vice-présidente

Chavornay, le 14.11.2023